



**SÉCURITÉ**

# Usages et sécurité des ascenseurs

Un comportement  
responsable  
pour la sécurité de tous

*Édition 2024*

## Règles de vie collective

L'ascenseur est un espace commun. Pour que le partage de ce lieu se passe au mieux, vous devez respecter certaines règles de vie collective et d'hygiène.

Faites appel à votre bon sens, restez courtois !

- ▶ Ne retenez pas l'ascenseur en empêchant la fermeture des portes.
- ▶ N'appuyez que sur le bouton correspondant à l'étage souhaité.

### Dans l'ascenseur, il est interdit de

- ▶ fumer,
- ▶ jeter des mégots de cigarette dans la cabine et les rainures,
- ▶ uriner ou faire uriner votre animal. Au-delà du problème d'hygiène, cela peut causer une détérioration importante et une immobilisation longue de l'appareil,
- ▶ déposer vos ordures ménagères,
- ▶ jeter des débris/objets dans la cabine ou la gaine de l'ascenseur,
- ▶ taguer,
- ▶ détériorer les boutons, portes et tout équipement.



### Les déménagements

- Veillez à ne pas dépasser la charge maximale de la cabine, vous pourriez rester bloqué à l'intérieur.
- Protégez l'intérieur de la cabine ainsi que vos meubles. En cas de dégradation, vous devrez payer les frais de réparation.

*"Je respecte le règlement intérieur de ma résidence et le travail de nettoyage des parties communes."*

## Règles de sécurité



Respectez les consignes d'utilisation de l'ascenseur.

### Pour votre sécurité

- ▶ Ne cherchez pas à sortir de la cabine entre deux étages et n'ouvrez pas les portes de l'ascenseur avant son immobilisation.
- ▶ Ne laissez jamais les enfants utiliser seuls les ascenseurs. Veillez à ce qu'ils soient toujours accompagnés d'un adulte.
- ▶ Respectez la charge maximale, en kilos et en nombre de personnes. Vous risquez de provoquer un blocage entre étages.
- ▶ Transportez vos objets encombrants sans gêner l'accès au bouton d'alarme !
- ▶ Ne sautez pas et n'effectuez pas de mouvements brusques dans l'ascenseur au risque de le bloquer.
- ▶ Ne vous adossez pas aux portes qui, en s'ouvrant, pourraient accrocher vos vêtements ou vos chaussures.
- ▶ Surveillez votre animal : même attaché, il peut se faufiler entre les portes de l'ascenseur. Tenez-le en laisse.



### En cas de blocage de la cabine

Appuyez sur le bouton " Alarme ", ne tentez aucune manœuvre vous-même, gardez votre calme.

Les ascenseurs sont protégés contre les risques de chute et vous ne manquerez jamais d'air puisqu'ils sont naturellement ventilés.



## En cas d'urgence

Si l'ascenseur est bloqué, ayez les bons réflexes !

### Vous êtes à l'intérieur d'un ascenseur

Gardez votre calme et n'intervenez JAMAIS vous-même !

- ▶ Conformez-vous aux consignes de sécurité affichées en cabine.
- ▶ Tous les ascenseurs sont raccordés à une téléalarme : appuyez en continu pendant une vingtaine de secondes sur le bouton "Alarme" : un spécialiste interviendra dans les 45 minutes.

### Une personne est dans l'ascenseur

N'intervenez jamais vous-même en essayant de déverrouiller les portes.

- ▶ Rassurez cette personne et invitez-la à se conformer aux consignes de sécurité indiquées en cabine.
- ▶ Vérifiez qu'elle a bien appuyé sur le bouton "Alarme".
- ▶ Vous pouvez appeler le numéro vert indiqué sur l'ascenseur afin de vous assurer que l'entreprise est bien prévenue de l'incident.
- ▶ Prévenez votre gardien.
- ▶ Attendez que l'entreprise agréée intervienne.

### L'ascenseur est vide

Appelez votre gardien ou s'il n'est pas joignable, contactez le numéro indiqué dans votre hall.

Cela permettra au technicien d'intervenir dans les plus brefs délais.

# Le service assuré par l'ascensoriste et Antin Résidences

Pour assurer votre sécurité et répondre à la réglementation en vigueur, l'ensemble des cabines d'ascenseurs Antin Résidences est équipé d'une téléalarme. Il s'agit d'un système d'appel des secours qui se fait par l'appui sur le bouton d'alarme (en cabine). Vous êtes directement mis en relation avec le service de dépannage qui déclenchera l'intervention d'un technicien.

Tous les appareils Antin Résidences font l'objet d'un suivi et d'un entretien régulier qui prévoit :

- ▶ des visites préventives toutes les 6 semaines,
- ▶ des interventions de dépannage et de réparation en fonction des besoins,
- ▶ un contrôle réglementaire des appareils réalisé au minimum tous les 5 ans.



## Délais d'intervention

L'entreprise a l'obligation d'intervenir :

- 7 jours/7
- en cas d'une personne bloquée à l'intérieur dans les **45 minutes**
- si personne n'est bloquée à l'intérieur :  
dans les 2 heures de 7 h à 22 h  
dans les 4 heures de 22 h à 7 h

### À savoir

70% des pannes sont liées à des problèmes de portes, provenant d'une mauvaise utilisation de l'ascenseur.

## Service client - Astreinte 7/7 - 24/24

0 809 54 09 09

Service gratuit  
+ prix appel



**Votre ascenseur est à l'arrêt  
depuis plus de 3 jours ?**

**Assistance locataire, un service gratuit  
pour vos activités quotidiennes.**

Cette aide vous concerne si vous :

- ▶ Avez des difficultés à vous déplacer
- ▶ Êtes en situation de handicap
- ▶ Êtes sénior +60
- ▶ Êtes enceinte
- ▶ Avez des enfants de moins de 3 ans

**Renseignez et inscrivez-vous auprès de votre  
gardien/ne ou gestionnaire de résidences.**

### Siège social

59, rue de Provence  
75439 Paris Cedex 09

[www.antin-residences.fr](http://www.antin-residences.fr)

